

Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 19 décembre 2018 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 16h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Madame la conseillère Louise Robert
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau – arrivée à 16 h 35

Absente :

Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen

Est aussi présent :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard

Citoyens :

Monsieur Martin Lafrenière, Directeur des travaux publics

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

Note au procès-verbal

Avant de procéder aux affaires de cette séance extraordinaire, le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, confirme que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2018-12-403 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Madame Françoise Lafrenière et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-404 Adoption du Règlement N° 2018-12-001 décrétant une dépense et un emprunt de 244 335 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2017

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2018 et que le règlement a été déposé le 19 décembre 2018.

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Madame Denise Soucy et il est résolu que le conseil adopte le Règlement N° 2018-12-001 décrétant une dépense et un emprunt de 244 335 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2017.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Canada
Province de Québec
MRC Vallée-de-la-Gatineau**

Règlement N° 2018-12-001 décrétant une dépense et un emprunt de 244 335 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2017

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2018 et que le règlement a été déposé le 19 décembre 2018.

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Madame Denise Soucy et il est résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 244 335 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2017.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 244 335 \$ sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2018-12-405 Clôture de la séance

Il est proposé par la conseillère Madame Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 16 h 40.

Gary Lachapelle,
Maire

Yvon Blanchard,
Secrétaire-trésorier